

ALBANIE

**Conditions inhumaines et dégradantes
dans les postes de police**

Index AI : EUR 11/002/2004

ÉFAI

Jeudi 19 février 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Il est urgent de revoir les conditions de détention provisoire en Albanie, selon Amnesty International, qui a exprimé son inquiétude à propos des conditions inhumaines et dégradantes dans lesquelles de nombreux détenus sont maintenus dans les postes de police, parfois pour des périodes s'étendant sur plusieurs années. Bâtiments dégradés, cellules surpeuplées, manque d'hygiène, de sanitaires, d'éclairage, de chauffage, nourriture insuffisante et de mauvaise qualité créent des conditions dont l'effet sur les détenus est néfaste et placent les policiers en charge de ces prisonniers dans des conditions de travail extrêmement stressantes. L'organisation de défense des droits humains a déclaré :

« La situation actuelle dans les postes de police en Albanie est un reflet de la pauvreté existant dans le pays, mais c'est aussi un héritage de la politique passée de répression et de mépris à l'égard des droits humains fondamentaux. »

Un détenu décrit ainsi ces conditions de détention :

« Je dormais dans une cellule avec huit autres personnes, bien qu'il n'y ait pas assez d'espace pour deux personnes... pendant trois ans et deux mois, je n'ai pas dormi sur un lit mais sur un matelas qui n'avait été ni changé ni lavé depuis des années, qui sentait l'urine ce qui me donnait continuellement des maux de tête. La plupart du temps, nous devons faire tous nos besoins dans la cellule, l'autorisation d'aller aux toilettes étant limitée à trois fois par douze heures.. ; en fin de compte, je ne me sentais pas comme un détenu en attente de son procès mais comme un animal dans un zoo. »

Des délégués d'Amnesty International ont visité des cellules destinées à la détention provisoire dans un certain nombre de postes de police ; en violation de la loi, des personnes en attente de jugement et des prisonniers condamnés pour lesquels il n'y avait pas de place en prison étaient détenus côte à côte, des mineurs partageant souvent

leur cellule avec des adultes. Dans son dernier rapport sur l'Albanie et les conditions inhumaines et dégradantes de détention dans les postes de police, l'organisation fait remarquer que depuis 1998, des lois inspirées des normes internationales relatives aux droits des détenus et aux conditions de détention ont été adoptées, mais que leurs dispositions restent très largement inappliquées.

« Nous avons pris note de certaines mesures prises par les autorités albanaises pour rendre moins pénible la situation de certains détenus. Nous saluons également les projets de réforme, comme la construction de nouveaux centres de détention provisoire qui respecteraient les normes internationales. Toutefois, il ne semble pas y avoir de projets dans l'immédiat pour effectuer les changements urgents nécessaires à une mise en conformité minimum des structures de détention provisoire dans les postes de police », a déclaré Amnesty International.

Amnesty International a établi une série de recommandations à l'intention des autorités albanaises afin que les détenus se voient accorder les droits fondamentaux les plus élémentaires et bénéficient de conditions de détention conformes au droit national et international. L'organisation demande à l'Union européenne ainsi qu'aux bailleurs de fonds externes d'aider le pays à réformer son système pénitentiaire et de détention provisoire. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>